

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2023/160 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 16 octobre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 10 octobre 2023

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Fanny Lacroix, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Freddy Riotton, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Fabienne Croze, Pierrick Bonenefant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Anne Deprez, Angeline Guillen, Marc Giraud

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jocelyne Haut, Jean-Luc Granier

Pouvoirs : Jean-Marc Bellot à Jérôme Fauconnier, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Véronique Méneghin Caprio à Caroline Fiorucci, Danielle Montagnon à Françoise Streit, Christian Roux à Fabienne Croze,

Votants : 38 Pour : 38

OBJET : PLAN PASTORAL TERRITORIAL TRIEVES - DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR LE PASTORALISME

Pour rappel, le dispositif Régional Plan Pastoral Territorial Trièves (PPT) se termine cette année 2023.

L'action 2.3 du PPT permet de financer des actions qui visent à développer de nouveaux modes de communication et de sensibilisation sur les activités pastorales du Trièves.

Depuis 2019, la Communauté de Communes du Trièves a organisé une quinzaine d'événements (projection de films, lecture projection, échange débat, conférence) à destination du grand public autour des enjeux du pastoralisme.

Au cours du Comité de Pilotage PPT du 28 septembre 2023, les membres ont voté l'utilisation de l'enveloppe des dépenses immatérielles restantes pour poursuivre des actions de sensibilisation aux enjeux du pastoralisme au cours des deux prochaines années.

Les nouvelles actions proposées cibleront le grand public et les acteurs touristiques dont le personnel des points d'informations touristiques du territoire.

Il sera proposé des temps d'échanges et de formations en partenariat avec la Fédération de l'Alpage de l'Isère (FAI) et l'Institut de l'élevage (IDELE). L'objectif est de permettre une appropriation par les acteurs touristiques des enjeux du pastoralisme pour favoriser la transmission des bonnes pratiques en alpage.

Des sessions avec un éducateur canin permettront aux participants de comprendre le comportement des chiens de troupeaux et de pouvoir adapter sa posture.

Les temps d'échanges pourront s'appuyer sur des projections de films, des expositions accompagnées de retours d'expériences de personnes de terrain (agriculteurs, bergers).

Le plan de financement suivant est proposé :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financier	Montant	Taux
Prestations IDELE et FAI Droit de diffusion des films, défraiement des réalisateurs et intervenants invités, communication, actions de sensibilisation	8 205 €	Région Auvergne Rhône Alpes	6 564 €	80%
		Autofinancement CCT	1 641 €	20%
TOTAL DES DEPENSES	8 205 € TTC	TOTAL DES RECETTES	8 205 € TTC	100%

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la demande de subvention auprès de la Région pour ce projet d'actions de sensibilisation aux enjeux du pastoralisme.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès de la Région pour ce projet d'actions de sensibilisation aux enjeux du pastoralisme,
- **AUTORISE** le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-président en Charge de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, à signer tout document en rapport avec cette demande de subvention.

Fait à Saint Martin de Gelles, le 16 octobre 2023

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 23/10/23 et de sa publication le 23/10/23